



Plan stratégique de RHESEAU

2019-2024

Préambule

Le plan stratégique de RHESEAU est pensé et proposé par le Comité de réseau et approuvé par l'Assemblée des Partenaires.

Le présent plan stratégique concerne les années 2019 à 2024. Cependant, il semble important de préciser que ce document se veut évolutif et que des modifications pourront donc lui être apportées dans le courant de ces années afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement interne et externe de RHESEAU. Nous pensons notamment à la convention de financement de RHESEAU qui arrive à terme au 31 décembre 2021 et qui devra alors être reconduite.

Précisons également que le terme générique « jeune » est ici utilisé afin de ne pas surcharger le document. Rappelons toutefois que RHESEAU concerne les jeunes compris dans la tranche d'âge 0-23 ans.

Vision

Les partenaires de RHESEAU considèrent la santé mentale dans son sens le plus large et visent donc le bien-être de tous les jeunes de la Province du Hainaut. Ils travaillent ensemble, de manière intersectorielle, afin d'offrir un accompagnement et des soins adaptés aux besoins de ces jeunes.

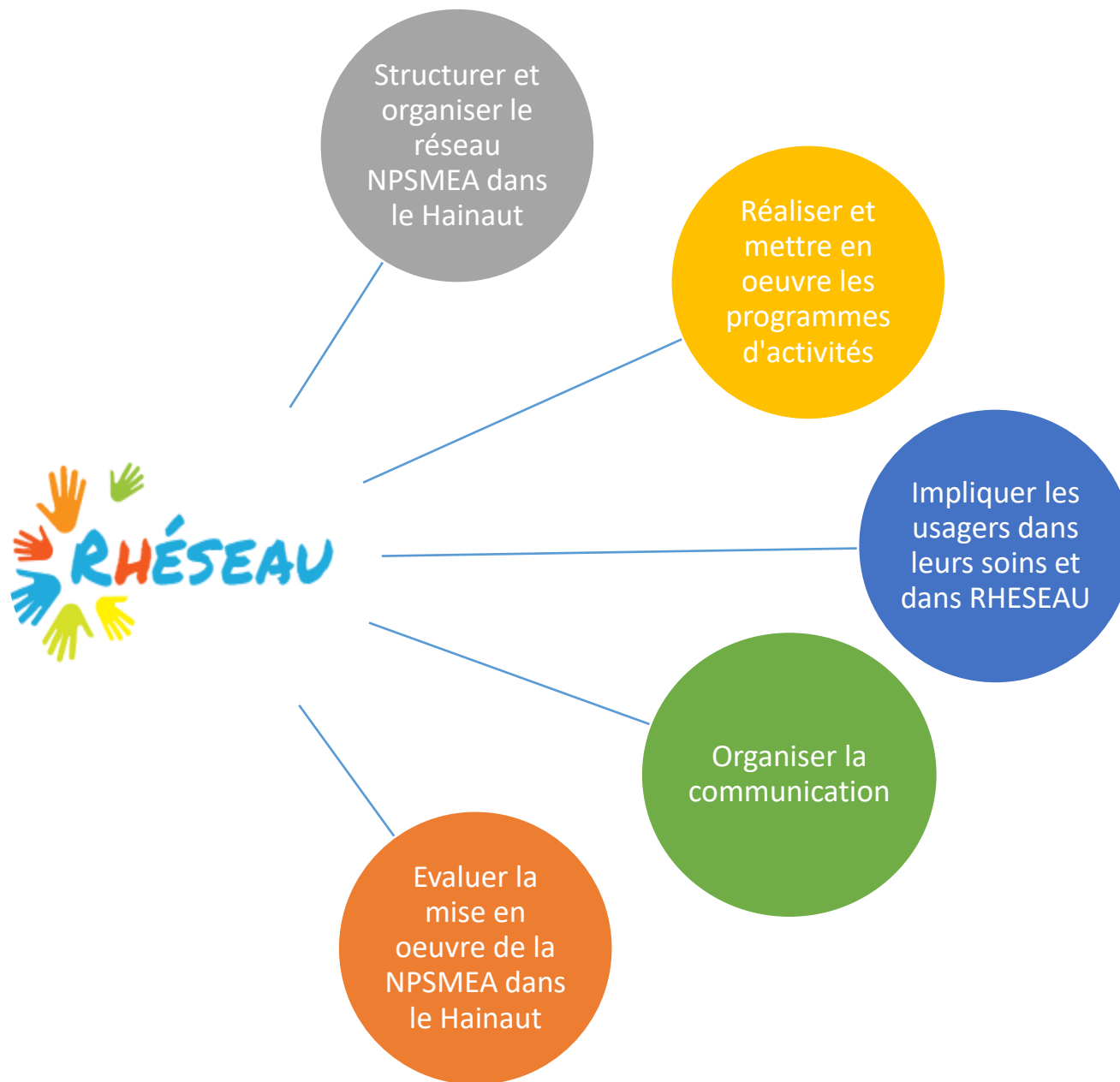
Missions

1. Offrir un accompagnement et des soins accessibles, adaptés et continus
2. Intégrer un maximum d'acteurs, y compris les jeunes eux-mêmes et leur entourage, tous de manière volontaire
3. Partager les responsabilités et l'expertise et ce, dans le respect de l'identité de chacun

Valeurs

Bienveillance
Accessibilité et continuité
Complémentarité
Ethique professionnelle

5 axes stratégiques



Axe 1 : Structurer et organiser le réseau NPSMEA dans le Hainaut

Etat actuel : Une convention de partenariat a été rédigée, elle lie entre eux les partenaires et régit le fonctionnement de RHESEAU. L'organigramme de RHESEAU y est clairement défini, de manière théorique ; il convient de le préciser suite aux difficultés relevées à l'usage de celui-ci.

Etat désiré : L'organigramme de RHESEAU est affiné, notamment en termes de communication entre les différents organes. Un comité d'éthique et de gouvernance analyse l'environnement interne (veille stratégique) et externe. De nouveaux partenariats sont conclus, notamment avec des acteurs compris dans la sphère « société ».

Indicateurs

- Un comité d'éthique et de gouvernance est créé, son mandat est clair et les liens avec les autres organes de RHESEAU sont définis
- La convention de RHESEAU a été mise à jour
- La structure de RHESEAU a été affinée
- L'équilibre 1/3, 1/3, 1/3 est atteint dans les différents Groupes Porteurs

Axe 2 : Réaliser et mettre en œuvre les programmes d'activités de RHESEAU

Etat actuel : 3 programmes sont actuellement activés ; ceux-ci sont pilotés par des Groupes Porteurs spécifiques responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes d'activités. A ce jour, l'évaluation n'est pas encore réalisée.

Etat désiré : 4 programmes sont activés grâce au concours et au retour des autorités sur les propositions de RHESEAU (développement du programme Observation, Détection et Intervention Précoces) ; les missions des Groupes Porteurs sont connues de tous et elles sont réalisées. L'évaluation de chaque programme est pensée, réalisée et utilisée.

Indicateurs

- Les 3 programmes d'activités existants sont développés et évalués
- Le programme ODIP déposé par RHESEAU est validé par les autorités et mis en place

Axe 3 : Impliquer les usagers dans leurs soins et dans le RHESEAU

Etat actuel : Un groupe de travail transversal est mis en place, il cherche à recueillir des bonnes pratiques (niveau micro) et des balises éthiques (niveaux méso et macro) pour penser et organiser l'implication des usagers.

Etat désiré : RHESEAU permet un échange de bonnes pratiques (niveau micro) entre partenaires. La voix des jeunes est recueillie et utilisée pour penser la stratégie et les priorités de RHESEAU.

Indicateurs

- La représentation des jeunes dans RHESEAU est organisée
- Les bonnes pratiques en termes d'implication dans les soins sont communiquées entre les partenaires

Axe 4 : Organiser la communication

Etat actuel : RHESEAU s'est doté d'un site internet et d'une page Facebook ; ces outils permettent la communication vers les partenaires. RHESEAU, et la NPSMEA dans son ensemble, restent méconnus de la première ligne de soins et des jeunes.

Etat désiré : Les outils précités permettent une communication plus large. Les professionnels en lien avec les jeunes connaissent RHESEAU et ses missions. Les jeunes, eux-mêmes, sont touchés par les canaux de communication de RHESEAU.

Indicateurs

- Le site internet de RHESEAU est mis à jour régulièrement
- Des outils à destination des jeunes sont créés

Axe 5 : Evaluer la mise en œuvre de la NPSMEA dans le Hainaut

Etat actuel : Certains groupes de travail pensent et réalisent l'évaluation de leurs actions ; ceux-ci restent minoritaires.

Etat désiré : L'évaluation des actions de RHESEAU est harmonisée, elle est pensée et centralisée par le Comité de Réseau. Elle est présentée à l'Assemblée des Partenaires et utilisée pour réorienter, au besoin, la stratégie et les priorités de RHESEAU.

Indicateurs

- L'évaluation des produits, du processus et des résultats est pensée et réalisée

Axes stratégiques		Objectifs	
1	Structurer et organiser le réseau NPSMEA dans le Hainaut		
		1.1	Constituer la structure du réseau
		1.2	Déterminer la gouvernance des différents organes
		1.3	Structurer et constituer les organes du réseau
		1.4	Gérer les moyens logistiques et RH
		1.5	Utiliser les financements
		1.6	Réaliser les constats, interpellations et feedbacks
2	Réaliser et mettre en œuvre les programmes d'activités de RHESEAU		
		2.1	Organiser le PA Soins de crise
		2.2	Organiser le PA Soins de longue durée
		2.3	Organiser le PA Consultation et Liaison Intersectorielle
		2.4	Organiser les programmes transversaux*
		2.5	Organiser le PA Observation, Détection et Intervention Précoces
		2.6	Organiser le PA Prévention universelle et Promotion de la santé
		2.7	Organiser le PA Soutien intégrateur axé sur le rétablissement
3	Impliquer les usagers dans leurs soins et dans le RHESEAU		
		3.1	Déterminer le cadre et le périmètre de la mission Implication des usagers
		3.2	Organiser le GT
		3.3	Organiser le colloque
		3.4	Faire réaliser une étude sur l'IDU
		3.5	Trouver les financements pour l'étude sur l'IDU
		3.6	Réaliser une action concrète sur base de l'étude
		3.7	Evaluer la mission
4	Organiser la communication		
		4.1	Organiser la communication interne entre les différents organes (AP, CR, CF...)
		4.2	Organiser la communication vers les partenaires
		4.3	Organiser la communication vers, avec, les usagers
		4.4	Diffuser la communication vers les professionnels
		4.5	Donner un cadre (Secret professionnel partagé - RGPD)
5	Evaluer la mise en œuvre de la NPSMEA dans le Hainaut		
		5.1	Déterminer le cadre et le périmètre des évaluations
		5.2	Réaliser les évaluations
		5.3	Assurer le reporting
		5.4	Utiliser l'évaluation

*Développés page suivante

Focus sur les programmes transversaux

Axe 2 : Réaliser et mettre en œuvre les programmes d'activités de RHESEAU			
	2.1	Organiser le PA Soins de crise	
	2.2	Organiser le PA Soins de longue durée	
	2.3	Organiser le PA Consultation et Liaison Intersectorielle	
	2.4	Gérer les programmes transversaux*	2.4.1 Double Diagnostic
			2.4.2 Case Management
			2.4.3 PEC 16-23 ans (en collaboration avec la réforme adulte – les « projets 107 »)
			2.4.4 Implication des usagers
			2.4.5 For K
	2.5	Organiser le PA Détection et Intervention Précoces	
	2.6	Organiser le PA Prévention universelle et Promotion de la santé	
	2.7	Organiser le PA Soutien intégrateur axé sur le rétablissement	

Liste des abréviations – par ordre d'apparition dans le document

RHESEAU : Réseau Hainuyer pour l'Epanouissement et la Santé mentale des Enfants, Adolescents et Usagers assimilés

NPSMEA : Nouvelle Politique de Santé Mentale pour Enfants et Adolescents

ODIP : Observation, Détection et Intervention Précoces

RH : Ressources Humaines

PA : Programme d'activités

GT : Groupe de Travail

IDU : Implication des usagers

AP : Assemblée des Partenaires

CR : Comité de Réseau

CF : Commission Financière

RGPD : Règlementation générale sur la Protection des Données

PEC 16-23 : Prise En Charge des 16-23 ans